

**AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES &
CONNEXIONS**

Gare de DIJON (21000)

La convention d'occupation signée le 20/01/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée d'un (1) an, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 19/12/2025.

« Vente de boissons chaudes et froides, vente de viennoiseries et de sandwichs »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger le contrat, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.